Arrondissement de
Nîmes

Mairie de
Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 26

M. SUFFET est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 10 décembre 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, LE GOFF, ORCET, CLAPOT, SANCIAUME, DEMARQUETTE MARCHAT, BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, CREPIN, CARRY, TRI, BRUN, ARTHUR, SUFFET, DUMAS FILLIERE, TORRES, NOVARETTI, LEMONT, GAVAZZI, LEPAGE, DANIEL, BUISSON

Procurations
Mme TAPISSIER à Mme DUMAS FILLIERE
M. BERTHET à Mme CHEVALIER
Mme CAROT à Mme BOUT
Mme GALATEAU LEPERE à M. BONIFAY
Mme ARNAUD à Mme BORIES
M. RENEVEY à Mme TORRES
M. BERTHIER à M. SANCIAUME

11 - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Signature de la convention de mise sous pli de la propagande électorale

Rapporteur : Mme CHEVALIER

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20251216-N11-10-12-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

A l'occasion de l'organisation des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars prochains, la préfecture propose comme à chaque scrutin municipal, dans le cadre des articles L. 2511-6 du code de la commande publique et L. 241 du code électoral, la signature d'une convention de mise sous pli de la propagande électorale.

Cette convention prévoit notamment la dotation de l'état versée par la préfecture, calculée en fonction du nombre de listes de candidats.

En conséquence, au regard des éléments ci-dessus exposés, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 15 décembre 2025.

Le secrétaire de séance

M. SUFFET

Mme Le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20251216-N11-10-12-2025-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025